

UNE MÉTHODE CONCERTÉE POUR UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE QUALITÉ

Le groupe de travail, constitué en juin 2013 est composé d'élus et de techniciens municipaux, des équipes enseignantes des 4 écoles primaires, des représentants de parents d'élèves des quatre écoles, des représentants de l'association Familles Rurales et des délégués départementaux de l'Éducation Nationale.

Ce groupe a pour missions de :

- **piloter** et suivre la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Plouguerneau ;
- assurer du lien entre les différents projets proposés à l'enfant sur le territoire ;
- **veiller** à l'articulation cohérente entre les pédagogies mises en oeuvre durant les temps scolaires et périscolaires ;
- **être** le lieu d'expression des attentes pédagogiques des différentes équipes éducatives ;
- **permettre** aux professionnels de s'entendre sur les modalités pratiques liées à la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Il a participé à la rédaction du PEDT, validé le 9 juillet 2014 par l'éducation nationale, la municipalité, la préfecture et la CAF, qui vise à formaliser l'organisation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles publiques de la commune.

LES OBJECTIFS COMMUNS ET PARTAGÉS DU PEDT

- > L'enfant se construit progressivement
- > L'enfant devient acteur
- > L'enfant évolue dans un cadre sécurisé et sécurisant
- > L'enfant est au coeur d'une démarche d'éducation partagée

UNE ÉVOLUTION DU PROJET EN LIEN AVEC LES ÉVALUATIONS 2015

L'évaluation réalisée en Juin 2015 auprès des enfants, des familles et des intervenants TAP a démontré que le projet satisfaisait la majorité des publics questionnés :

- Les enfants apprécient les animateurs et la diversité des activités proposées ;
- Les familles reconnaissent les efforts de la municipalité pour proposer un projet de qualité, avec des animateurs compétents, qui contribue à l'épanouissement de leurs enfants. Ils apprécient la gratuité et le caractère non-obligatoire ;
- Les intervenants sont globalement satisfaits des conditions de travail et des relations professionnelles.

L'évaluation a soulevé quelques

difficultés et des points à améliorer :

- Des séances trop courtes, pas homogènes avec des horaires irréguliers ;
- Trop d'intervenants TAP : difficultés pour les enfants de se repérer ;
- Contrainte d'avoir 2 coordinatrices car les TAP du mardi sont en simultané dans les 2 écoles.

Le groupe de travail a donc réfléchi à une nouvelle organisation pour la rentrée 2016-2017, qui modifie légèrement les horaires de TAP. Cette nouvelle organisation tient compte des résultats de l'évaluation, en gardant à l'esprit les objectifs communs et en ne modifiant pas les horaires d'écoles auxquelles les familles, les enfants et l'association Familles Rurales se sont habitués.



NOUVELLE ORGANISATION DE LA SEMAINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Applicable au 1^{er} septembre 2016

• Planning de l'école du Petit Prince (bourg)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7:00 8:30	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire		
8:30 11:30	Enseignement			Enseignement		Enseignement
11:30 11:45						
11:45 13:30	Pause méridienne			Pause méridienne		
13:30 14:30	TAP	APC		TAP	Enseignement	
14:30 15:30	Enseignement			Enseignement		
15:30 16:30	Enseignement				TAP	
16:30 19:00	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

La commune de Plouguerneau propose depuis la rentrée 2014 aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** diversifiés et de qualité afin d'atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques définis dans le PEDT.

Les TAP sont encadrés par une directrice et des animateurs diplômés, conformément à l'habilitation validée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La diversité et la richesse de notre territoire nous permettent de faire intervenir des animateurs compétents et motivés, dans des domaines d'activités variés.

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2016-2017

Toutes ces activités sont gratuites pour les familles



Sports collectifs, sports de raquettes, athlétisme, karaté, chanbara (escrime japonaise), gym, éveil corporel, cirque,...

Musique et chant, théâtre, plaisir de lire et multimédia,...



Peinture, dessin, sculpture, fresque,...

Cuisine, équilibre alimentaire, environnement, patrimoine, histoire de l'homme, jardinage, éducation civique, permis piéton et vélo, premiers secours, langues, ...



Jeux, temps calme, ne rien faire !

ORGANISATION DES TAP

Les activités sont proposées et conçues sur la base de cycles de 5 à 7 semaines, en fonction des périodes, de vacances à vacances. Cette périodicité permet aux intervenants de proposer des cycles d'animation complets, évolutifs et de les adapter en fonction de l'âge des participants.

Les enfants n'auront pas le choix dans les activités. Ils pratiqueront tous 3 activités différentes par période. Ils changeront d'activités à chaque période afin qu'il y ait une diversité dans leurs pratiques. L'objectif de ces animations est de permettre à tous les enfants de s'initier à de nouvelles pratiques, dans un esprit de découverte et d'expérimentation.

Une équipe d'animation composée d'une directrice et d'animateurs diplômés assurera le pilotage du projet sur chaque école.

COMPOSITION DES GROUPES

Les groupes seront composés en fonction de l'âge et du niveau des enfants, en respectant les taux d'encadrement d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans. Chaque enfant conservera le même groupe tout au long de l'année pour les TAP comme pour les APC.

Les TAP comme les APC ne sont pas obligatoires mais soumis à inscription.



ZOOM SUR LES JOURNÉES

	ECOLE DU PETIT PRINCE	ECOLE DU PHARE
LUNDI ET JEUDI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mon enfant reste à l'école s'il est inscrit à la cantine et aux TAP/APC 2. Je récupère mon enfant à 11h45 s'il mange à la maison et le ramène à 13h30 s'il est inscrit aux TAP 3. Je récupère mon enfant à 11h45 s'il mange à la maison et le ramène à 14h30 s'il n'est pas inscrit aux TAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je récupère mon enfant à 16h30 s'il est inscrit en TAP 2. Je récupère mon enfant à 15h30 s'il n'est pas inscrit en TAP
MARDI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je récupère mon enfant à 16h30 s'il est inscrit en TAP 2. Je récupère mon enfant à 15h30 s'il n'est pas inscrit en TAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mon enfant reste à l'école s'il est inscrit à la cantine et aux TAP/APC 2. Je récupère mon enfant à 12h00 s'il mange à la maison et le ramène à 13h30 s'il est inscrit aux TAP 3. Je récupère mon enfant à 12h00 s'il mange à la maison et le ramène à 14h30 s'il n'est pas inscrit aux TAP
VENDREDI	<p>L'école termine à 15h30 le vendredi : soit je récupère mon enfant à 15h30 soit je l'inscris à l'accueil périscolaire</p>	

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est organisé sur la commune de Plouguerneau par l'Association Familles Rurales sur deux sites : le centre de loisirs «aux mille couleurs» au bourg, et une structure annexe à Lilia.

Les locaux sont situés à proximité des écoles. La structure est déclarée et agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

C'est un lieu d'accueil pour les enfants, avant et après l'école, encadrés par des directeurs et animateurs diplômés qui proposent des jeux et des activités adaptés aux différentes tranches d'âge, un accompagnement sécurisé vers les écoles, un goûter à partir de 16h30, une aide aux devoirs,... Un dossier d'inscription est obligatoire pour s'inscrire aux temps périscolaires. Informations et renseignements à retirer auprès de la structure «Aux mille Couleurs».

COMMENT S'INSCRIRE ?



Les TAP sont gratuits mais ne sont pas obligatoires. Il faut s'y inscrire pour **l'année**. Même si non-obligatoire, l'enfant s'y inscrit pour l'année et s'engage à suivre l'ensemble des ateliers qui lui sera proposé.

Un dossier d'inscription, incluant le règlement intérieur des TAP est inclus dans le dossier. Il doit être retourné à la mairie pour le 15 août 2016 au plus tard.

Il n'y aura pas de modes de garde proposé aux enfants qui ne seront pas inscrits aux TAP ou aux APC. Les familles ne souhaitant pas inscrire leurs enfants aux TAP en assureront la garde.

CONTACTS MAIRIE DE PLOUGUERNEAU

Félicien Bourhis - Coordinateur Enfance-Jeunesse
06 76 47 16 62 - coordinateurenfancejeunesse@plouguerneau.fr
Marie-Anne Kerleroux - Coordinatrice Temps Périscolaires
06 31 42 91 90 - coordinationtapp@plouguerneau.fr

CONTACT CENTRE DE LOISIRS

«Aux mille couleurs» - Rue d'Armorique
29880 Plouguerneau
Ghislaine Le Goff - Directrice
02 98 04 51 69